



Transfert intra groupe, maintien smmg et ancienneté

Par **poussin9**, le **24/10/2011** à **13:40**

Bonjour,

Personnel Naviguant Commercial sur la société **** depuis Octobre 2006, je suis passée en Décembre 2009 sur le secteur long courrier de la compagnie. A ce moment, j'ai perdu mon SMMG (soit une perte mensuelle de 486 euros brut), mon ancienneté (158 euros de prime d'ancienneté mensuelle perdue) et je suis revenue à la case départ de la grille des salaires long courrier. J'ai même dû résigner un nouveau CDI. L'argument à ce moment était que les compagnie **** et ***** long courrier, étaient désormais deux entités bien distinctes et que le changement de secteur était considéré désormais comme une démission et non un transfert (ce qui n'était pas le cas avant pour les précédentes promotions de transfert). Aujourd'hui en 2011, j'apprends que 5 nouvelles personnes transférées ont obtenu le maintien de leur SMMG et ancienneté avec titularisation de fait, sans avoir à résigner un contrat. J'ai bien sûr immédiatement demandé un rendez-vous avec ma DRH qui me répond pour le moment que moi j'ai signé un nouveau contrat et donc qu'on ne peut plus revenir en arrière. J'ai bien l'intention d'aller jusqu'au bout et j'en ai informé par courrier tous les représentants de la direction (à ce jour aucune réponse à mes demandes de rendez-vous). Je pense engager un avocat mais je sais que cela me coûtera, je veux avoir la certitude de gagner à l'issue et ce de façon rétroactive sur les sommes perdues, quelles sont mes chances selon vous ?

Par **pat76**, le **25/10/2011** à **14:37**

Bonjour

Vous aviez envoyé une lettre de démission en lettre recommandée avec avis de réception à votre ancien employeur?

C'est vous qui aviez demandé à changé de secteur ou ce changement vous a été imposé?

Par **poussin9**, le **25/10/2011** à **15:06**

Bonjour non je n ai jamais demandé de démission et il n y a d ailleurs aucun document pouvant attester que j ai démissionner; j ai effectivement postulé aux ouvertures de postes sur le long courrier par une candidature interne. Tout ce que j ai signé c'est le nouveau contrat de travail à durée indéterminée du transatlantique mais il n y a aucune close de démission. J'ai reçu un solde de tout compte pour le paiement de mes congés payés non pris sur le secteur moyen courrier notamment.